



Parc national de La Réunion Secteur Nord

Agent de terrain « lutte contre les espèces exotiques envahissantes »

1. Conditions d'accès

Poste en contrat court renfort catégorie C

Date de pris de poste : immédiate

2. Durée et type de contrat

Contrat de vacation d'une durée de 4 mois

3. Contexte et organisation

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministère de l'environnement.

La création du Parc national répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales et les objectifs d'un développement durable du territoire.

Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux, qui ont justifié l'inscription des Pitons, Cirques et Remparts de l'île de La Réunion sur la liste du Patrimoine mondial par l'Unesco.

Dans un contexte de croissance démographique et de développement de l'urbanisme, l'établissement public doit faire vivre et animer le projet de territoire défini par la Charte du parc national (approuvée par décret le 21 janvier 2014), en mettant en œuvre ou coordonnant des actions identifiées et construites avec les différents partenaires. Ces actions issues de la priorisation des enjeux de la charte sont les composantes d'un plan pluriannuel d'action à 4 ans, autour desquels sont mobilisés les moyens humains et financier de l'établissement.

L'établissement public Parc national est organisé géographiquement en plusieurs sites :

- un siège situé à la Plaine des Palmistes qui héberge la direction, le secrétariat général et quatre services techniques
- et quatre services territoriaux dits « secteurs », installés à la Plaine des Palmistes (Secteur Est), Trois-Bassins (Secteur Ouest), St Pierre (Secteur Sud) et Saint-Denis (Secteur Nord).

4. Nature de l'activité

Sous la responsabilité fonctionnelle et organisationnelle du chef d'équipe désigné, les auxiliaires auront pour missions de renforcer l'action des chantiers citoyens de lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) sur le massif de la Roche Ecrive et de la Plaine des Fougères

Descriptif tâches / activités :

Activité principale : coupe / arrachage des EEE ciblées sur les parcelles référencées sur les massifs identifiés du secteur Nord à l'aide d'outils manuels (sabres, pioches, ébrancheurs, sécateurs + EPI)

Une formation de base à la problématique des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) et une sensibilisation à la constitution des milieux naturels sera apportée à l'agent.

L'intégralité des missions sera effectuée en extérieur, in situ dans le milieu naturel. Certains chantiers sont accessibles après une marche d'approche d'environ 2 heures.

5. Relations hiérarchiques et fonctionnelles

Les agents techniques de lutte sont placés sous l'autorité hiérarchique du responsable de son secteur d'affectation ou de son adjoint et sous l'autorité fonctionnelle du technicien d'encadrement qui encadre ses missions de proximité.

L'agent se conforme impérativement aux règles en vigueur au sein de l'établissement, et notamment le règlement intérieur et les notes de sécurité terrain.

6. Savoir-faire requis, conditions et moyens d'exercice

Savoirs :

- Intérêts pour le patrimoine naturel et culturel réunionnais et de leurs enjeux.
- Un intérêt pour la biodiversité réunionnaise serait apprécié.

Savoir-faire et aptitudes :

- Bonne condition physique
- Permis B obligatoire avec utilisation des véhicules de service pour les déplacements professionnels sur les zones de chantier
- Aptitude au travail manuel en site isolé
- Capacité d'orientation et de progression en terrain difficile et milieu naturel

Savoir-être et qualités relationnelles :

- Capacité à travailler en équipe
- Disponibilité et adaptabilité aux natures des missions de terrain particulières (sur terrains naturels variés, par tout temps)

7. Localisation des postes

Résidence administrative de l'**antenne Secteur Nord** : Bellepierre - Saint Denis de La Réunion

Des déplacements quotidiens ont lieu principalement, sur le **massif de la Roche Ecrite**

8. Conditions de rémunération :

Contractuel niveau 1 catégorie C

9. Modalités de dépôt des candidatures

Date limite de dépôt des candidatures : au plus tard le 1^{er} juin **2024 à 12h00**

La candidature composée d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae et de la **date de disponibilité** est à transmettre **exclusivement** à l'adresse courriel suivante : contact-nord@reunion-parcnational.fr.

Prise de poste au plus tard le 01 Juillet

- **Personnes à contacter pour information**

Monsieur Christian BEILLEVAIRE – Responsable du secteur Nord-
christian.beillevaire@reunion-parcnational.fr

Monsieur Guillaume Payet - Adjoint au Responsable du secteur Nord
guillaume.payet@reunion-parcnational.fr